



Fondée le 2 décembre 2017, la fédération FNE Hauts-de-France est le porte-parole de près de 20 associations et de près de 3000 adhérents.

FNE HdF a pour objet la protection de la nature et de l'environnement, avec ses dimensions culturelle, sociale, économique, dans la perspective d'un monde soutenable, prenant en compte les besoins des générations à venir.

Contacts :

FNE Hauts-de-France
15 rue Jules de Vicq, 59800 Lille
T +33 7 68 82 38 17

ADELE

Maison de la vie associative
Rue du 11 novembre 1918
59140 DUNKERQUE

Face au défi climatique, le Document Stratégique de Façade se doit d'améliorer l'attractivité du littoral : Focus sur le Dunkerquois

EN BREF.

Pour un territoire poldérien situé sous le niveau de la mer, le défi climatique signifie :

- faire face à l'augmentation constante du niveau de la mer
- lutter contre les submersions marines en sauvegardant les milieux dunaires et en s'intéressant au rôle des bancs de sable dans l'écrêtement des houles du large
- évacuer à la mer, les crues de plus en plus intenses et fréquentes de la Flandre maritime.

Améliorer l'attractivité du territoire dunkerquois implique :

- de réduire de manière drastique, l'empreinte carbone en pronant la décarbonation et le mix énergétique tout en prenant en compte la nécessité de maintenir et développer l'emploi
- de réduire les pressions des activités humaines qui dégradent les services écosystémiques rendus par le milieu marin
- de pouvoir bénéficier d'une bonne qualité d'eau de baignade et de plages accueillantes
- de continuer à développer la mytiliculture sur filière en eau profonde

Pour la première fois, le milieu associatif local voire régional que nous représentons, est invité à faire part de ses constats et objectifs quant au devenir de notre littoral Manche Est -mer du Nord et nous tenons à saluer cette initiative.



LA RAISON EST DE RIGUEUR

Toutefois dans cette démarche, nous devons rester humbles, en effet l'espace maritime est un milieu ouvert sans frontière, ce qui rend plus difficile de se fixer des objectifs socio-économiques et environnementaux à court voire moyen terme en l'absence d'une mutualisation préalable.

LES CONSTATS

Force est de constater que la cohabitation de plusieurs activités sur notre littoral n'a jusqu'à présent pas fait l'objet de conflits majeurs.

Étant donné leur présence continue en mer, nous considérons que les acteurs de la pêche professionnelle peuvent nous renseigner quant à l'état du milieu marin. L'investigation scientifique reste difficile à réaliser en mer, les marins sont donc bien placés pour nous aider à connaître ce milieu, en particulier au niveau de la ressource halieutique.

La totalité du littoral de Bray-dunes à Mers les bains devrait faire l'objet de mesures de protection **adaptées** et les modalités d'atteinte du bon état écologique devraient être communes et partagées : il s'agit de rester tous solidaires et responsables devant ce défi.

Vouloir planifier des espaces pour permettre la cohabitation de plusieurs activités fixes et mobiles, à partir de cartes de vocations, s'avère une bonne intention mais reste délicat sans connaître les impacts des activités en présence et le cumul de ces impacts. La capacité du milieu marin à recevoir de nouvelles activités doit également tenir compte des effets du changement climatique (hydrodynamisme, réchauffement, acidification, etc.).

Lors de la rédaction du premier document stratégique de façade (DSF), l'attention du maître d'ouvrage avait porté sur le déficit de connaissances à caractère scientifique : ce déficit a été partiellement comblé mais reste présent dans certains domaines (suivi de l'avifaune migratrice au large la nuit et en période de tempête qui dure). Il faut noter que le développement de l'éolien en mer permet de développer et d'améliorer la connaissance du milieu marin. Les raisons de la raréfaction constatée de la sole depuis maintenant plusieurs campagnes de pêche seront notamment à clarifier auprès des pêcheurs professionnels.

LES MANQUEMENTS

Le bon état écologique devrait tenir compte des apports inconsidérés de déchets plastiques en mer sous forme de microbilles plastiques (Granulés Plastiques Industriels) d'origine industrielle. Ce point mériterait une attention particulière au niveau de l'interface terre-mer. Avec près de 41 000 tonnes

de microplastiques qui se retrouvent chaque année dans l'environnement et dans le milieu marin, il y a urgence. Et le caractère d'urgence est d'autant plus critique que dans le cadre du recyclage des objets en plastique, la valorisation des déchets passe par la formation de GPI et représente donc un risque d'accumulation de ces GPI en milieu marin.

De plus, il est à noter que les méthodes employées pour entretenir les berges des ouvrages hydrauliques conduisent à fractionner tous les polymères présents avant passage des engins, ce qui, là encore, contribue à l'accumulation de déchets dans le milieu marin.

D'autre part, les échanges entre l'air et l'eau ne sont jamais abordés au niveau des agglomérations portuaires importantes flanquées d'une zone industrielle et nous considérons que c'est un manque.

Enfin, s'agissant des dépôts de munitions en zone côtière, datant des deux premières guerres mondiales, après 100 ans sans conséquence, le phénomène de dégradation pourrait s'amplifier dans les prochaines années eu égard au phénomène d'acidification. Or cette éventualité devrait être prise en compte dans la préservation du milieu marin et de certains usages.

A PROPOS DES ZONES DE PROTECTIONS FORTES (ZPF)

D'une façon générale, il convient de dimensionner les ZPF de façon à pouvoir réellement protéger habitats et espèces. Il faut également veiller à ce que des espèces invasives ne s'y développent pas. Attention également à ne pas favoriser la présence de certains prédateurs marins dits invasifs, préjudiciable au bon équilibre du milieu.

FNE Hauts-de-France partage les demandes de FNE national en ce qui concerne les ZPF pour :

- établir 10% de zones de protection forte sur chaque façade maritime.
- choisir la localisation de ces zones en se fondant sur des critères scientifiques dans les habitats marins et zones à enjeux particuliers pour la biodiversité marine.
- assurer une réduction significative des pressions dans ces zones et veiller à la connectivité du réseau d'aires marines protégées.
- aligner la notion de ZPF française sur la notion de protection stricte européenne.

CONCLUSION

Si FNE Hauts-de-France soutient l'éolien en mer, c'est à condition, d'une part, qu'il soit développé dans un cadre satisfaisant pour l'environnement et la diversité biologique, et d'autre part qu'il soit accompagné d'une véritable concertation équilibrée avec tous les acteurs du territoire le plus en amont possible.

L'éolien en mer bénéficie d'une régularité des vents et de bien meilleures performances que l'éolien terrestre, mais de nombreuses questions se posent en l'absence de retours d'expérience sur nos littoraux. Les études menées à l'étranger sont intéressantes mais il ne faut pas négliger les spécificités des écosystèmes marins locaux.

En Mer du Nord, dans la zone des Bancs de Flandre, les autres types d'énergies renouvelables ne sont pas appropriés.

La présence d'un parc éolien offshore pourrait être une opportunité de créer des zones de frayères, de nurserie à l'abri de toute pression anthropique, et par voie de conséquence cela pourrait contribuer à enrichir les zones de pêche les plus proches.

Dans le domaine de l'éolien posé en mer, nous serions « choqués » que le projet Berck sur mer/Le Touquet ne soit pas retenu tandis que le projet Dunkerque, sur un secteur plus restreint et plus impactant, serait effectif.